

# Elus et profs : une tradition bien belge

**Les parlements comptent de nombreux professeurs de l'enseignement supérieur. Certains n'ont pas renoncé à leur métier d'origine, malgré leur mandat. Enquête.**

Par **Soraya Ghali**

**L**a déclaration de mandats, fonctions et professions des élus, rendue publique à l'été 2014, est riche... d'enseignements. De nombreux élus exercent une activité professionnelle dans l'enseignement supérieur, tous partis confondus, d'après un document consultable sur le site de la Cour des comptes. Une situation tout à fait légale (*voir l'encadré*). Il

s'agit presque d'une tradition belge et rien n'empêche de « cumuler » ces deux fonctions, pas même un mandat électif. Citons, par exemple, Philippe Moureaux ou Francis Delpérée, ou encore autrefois Guy Spitaels. Le phénomène existe aussi en Flandre, où l'on croise dans les auditoires Johan Vande Lanotte, Koen Geens ou encore John Crombez. Il s'agit souvent d'enseignants du supérieur qui n'ont pas renoncé à leur poste malgré leur portefeuille ministériel ou leur siège de député. L'univers académique demeure un vivier où viennent puiser les partis. Pour d'autres, en revanche, c'est la notoriété qui leur a ouvert les portes des campus.

## Les VIP

Parmi eux, il y a bien sûr les « vedettes ». Le ministre MR Didier Reynders est maître de conférences à HEC Liège et à l'UCL. Il y enseigne (en anglais) « Finances publiques et politique économique en Belgique et en Europe ». L'un de ses collègues n'est autre que Frédéric Daerden (PS), bourgmestre de Herstal, réviseur d'entreprises, parlementaire européen jusqu'en juin dernier, depuis député fédéral, et lui aussi maître de conférence en droit commercial à l'ULg, tout comme son père, feu Michel Daer-

den. Quant à Melchior Wathelet (CDH), il donne également un cours d'introduction au droit à l'Ihecs (sans être payé, puisque sa rémunération alimente un

fonds appelé Sophie Soudan, en mémoire d'une de ses étudiantes décédée d'un cancer). Autres professeurs VIP, la ministre bruxelloise CDH Céline Frémault, chargée de cours en droit public (depuis 2001) à l'Institut Cardijn, et Vincent De Wolf, député bruxellois MR, bourgmestre, à la tête d'un cabinet d'avocat, et assistant à l'ULB. Tous, surtout, re-

vendiquent leur goût pour l'enseignement. « J'aime beaucoup le contact avec les étudiants, raconte Didier Reynders. Ça se voit aussi dans la vie politique : je ne suis pas quelqu'un de l'écrit, mais plutôt de la parole. » Ils sont aussi convaincus que le partage de leurs compétences est nécessaire pour les étudiants et pour la réputation de leur faculté. Un raisonnement partagé par les universités et les hautes écoles qui voient dans leur expertise une valeur ajoutée.

Ces stakhanovistes jurent s'en sortir avec leur emploi du temps. Chacun sa méthode : peu de sommeil, des journées à rallonge, un bon adjoint, un temps réduit à l'université ou en haute école. Il faut dire que la loi impose aux membres du corps académique de réduire leur charge de cours dans le cas d'une fonction extérieure trop prenante. « Je m'étais toujours fixé une limite : si je ne parvenais pas à donner mes cours de manière régulière, je laisserais tomber. Se faire remplacer une fois ou deux n'est pas un problème, mais je ne voulais pas en arriver à donner cinq heures de suite le samedi », déclare le ministre libéral qui a suspendu son activité académique lorsqu'elle n'était plus compatible avec sa vie politique. Paul Magnette (PS),

alors professeur ordinaire en Sciences po à l'ULB avant d'entrer en politique et aujourd'hui ministre-président de la Région wallonne et maieur de Charleroi a également renoncé cette année aux six heures de cours, intitulé « Exercices d'histoire de la pensée politique ». De même, la députée bruxelloise et communautaire, par ailleurs présidente de CPAS Françoise Bertieaux (MR), maître assistante à l'Ephec, s'est mise en congé politique pour se consacrer à 100 % à ses mandats électifs.

## Maieurs et échevins aussi

D'autres mandataires, locaux et moins médiatisés, ont souvent deux métiers : bourgmestre, échevins ou président de CPAS, et enseignant. Philippe Royaux (Ecolo), mandataire de la ville de Malmédy, maître de conférences à l'ULg en sciences cliniques et médecin généraliste. Serge de Patoul (FDF), député bruxellois et échevin de l'Enseignement et professeur à l'UCL. Ou Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur, également professeur de sciences économiques et sociales à l'UCL. Et Daniel Olivier (PS), bourgmestre et maître assistant à la Haute Ecole provinciale du Hainaut. Comme son père Philippe, Catherine Moureaux, députée PS, professe à l'ULB en tant que maître d'enseignement. Le cas de Rudi Cloots (CDH) est plus étonnant : bourgmestre d'Hélicine, il cumule plusieurs fonctions au sein de l'ULg (vice-recteur à la recherche,

professeur ordinaire et doyen de la faculté des sciences). Sa charge, d'ailleurs, n'a pas été modifiée. « C'est compatible, dans le sens où j'ai pris une orientation de "gestion" dans ma carrière universitaire. En étant doyen, je fais partie du conseil d'administration et de différentes commissions, celle de l'examen des budgets, celle des bâtiments. Finalement, on traite de problématiques similaires à ce que je rencontre dans

ma commune : gestion du personnel et des infrastructures, les finances, les travaux et marchés publics... L'université doit se soumettre aux mêmes lois qui sont en vigueur dans une commune. Ces aspects-là sont complémentaires et ils en bénéficient l'un et l'autre », avance Rudi Cloots. Qui, dit-il, explique d'ail-

leurs qu'il ne choisira jamais une carrière politique aux dépens d'une carrière universitaire. « Je privilégierai ma carrière à l'université justement vu ce lien avec la recherche. C'est vital car s'il y a bien un domaine où l'on ne peut se déconnecter, c'est celui-là. »

Tous ont d'ailleurs une bonne raison

de « cumuler ». Ainsi, ils se montrent soucieux de ne pas dépendre que de la politique. « Un député doit avoir un métier, sinon, il est prêt à n'importe quoi pour être élu », défend l'un d'entre eux. « Il faut assurer ses arrières », conclut Daniel Olivier. ●

## CE QUE DIT LA LOI

**U**n professeur ou un chargé de cours dans l'enseignement supérieur a le droit d'être en même temps ministre, parlementaire, maire... En revanche, « les fonctionnaires, en ce compris les enseignants, ne peuvent faire partie des conseils provinciaux », afin d'« éviter des interventions d'autorité et d'influence en se prévalant de leur mandat ».

En effet, la loi du 28 avril 1953 (« Du personnel enseignant ») stipule que ce mandat n'est pas incompatible avec celle de professeur ou de chargé de cours. Des précisions ont toutefois été apportées : « Si les prestations extérieures à l'université dépassent deux demi-journées par semaine, la charge complète d'enseignement à l'université devient incompatible. »

Sont considérés d'office comme répondant à ce critère : le mandat électif, mais aussi le cabinet d'avocat, le cabinet médical et l'étude de notaire, le commerce ou l'officine pharmaceutique. Ainsi Hendrik Vuye, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Namur, élu député sur la liste N-VA aux dernières élections, a vu son temps d'enseignement réduit de moitié depuis la rentrée de septembre dernier.

De son côté, le professeur d'université qui cumule avec un mandat de maire ne verra pas sa charge réduite s'il gère une commune de moins de 20 000 habitants. A noter que Rudi Cloots, bourgmestre d'une localité de quelque 3 000 habitants, respecte tout à fait les conditions. ● **S.G.**